

Conseil municipal du 16 avril 2024

Extrait du registre des délibérations

D 4-6/2024

Budget 2024

—

Clôture d'une
autorisation de
programme (AP)

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Absent : 0

Excusés-représentés : 10

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY (à partir de 20h10), M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC (jusqu'à 20h52), M. PARSY, M. GARCIA, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (jusqu'à 20h58)

Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à M LOGIER

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN (jusqu'à 20h10)

Mme YAP ayant donné procuration à M LESIEUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M THIBAUT

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M LEBLANC ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (à partir de 20h52)

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme DUVAUX ayant donné procuration à M GARCIA

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

La procédure des AP/CP est une dérogation au principe d'annuité budgétaire. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense (l'AP) ainsi que sa répartition dans le temps.

Toute modification (révision, annulation, clôture) doit faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Vu l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération du n°2-10/2021 du 06 avril 2021 instaurant deux Autorisations de Programme et leurs Crédits de paiement

Vu la délibération n°4-2/2021 du 05 octobre 2021, modifiant le montant de l'Autorisation de Programme 2021000001,

Vu la délibération n° 2-2/2022 du 1^{er} février 2022 modifiant le montant des Crédits de Paiement des Autorisations de Programme 2021000001 et 2021000002,

Vu la délibération 1-6/2022 du 5 avril 2022 modifiant le montant de l'Autorisation de Programme 2021000001,

Vu la délibération 2-3/2022 du 05 juillet 2022 modifiant le montant de l'Autorisation de Programme 2021000001,

Vu la délibération 4-2/2022 du 06 décembre 2022 modifiant le montant de l'Autorisation de Programme 2021000001,

Vu la délibération 2-2/2023 du 02 février 2023 modifiant la durée et le montant de l'Autorisation de Programme 2021000001,

Considérant que les travaux de maîtrise d'œuvre et de construction du restaurant satellite Schuman II sont achevés et que l'ensemble des situations financières ont été acquittées :

AP 2021000001 – Restaurant satellite Schuman II (B. Loiseau) :

Montant de l'AP	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Mandaté 2023	Total réalisé
1 416 437,49 €	226 907,22 €	1 092 881,39 €	77 966,20 €	1 397 754,81 €

Il convient de clôturer l'Autorisation de programme 2021000001.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- AUTORISE la clôture de l'autorisation de programme 2021000001 et ses crédits de paiement ;
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette délibération ;
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Cédric ANDRÉ